

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00406

Numéro SIREN : 808 130 967

Nom ou dénomination : 1,2,3 SOLEIL

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2023 sous le numéro de dépôt 201



Greffé du tribunal de commerce de CARCASSONNE

34 rue de Strasbourg 11890 CARCASSONNE CEDEX 9

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00

Téléphone : 04.68.11.27.30

www.grefftc-carcassonne.fr - www.infogrefffe.fr

LG/2014 B 00406

1,2,3 SOLEIL

1 PLACE DES MARRONNIERS

11190 LUC-SUR-AUDE

Nos références : LG/2014 B 00406

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : 1,2,3 SOLEIL

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

PLACE DES MARRONNIERS
11190 LUC-SUR-AUDE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 808130967 R.C.S Carcassonne

Le greffier soussigné constate le 11/01/2023 le dépôt, enregistré sous le numéro 2023/201, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2021

Récépissé délivré le 11/01/2023

Le greffier

Maître Simon MAUREL



un deux trois soleil
1 place des Marronniers
11190, Luc Sur Aude
France

Procès verbal de l'assemblée générale Mixte des actionnaires du 9 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le samedi neuf juillet à 10h00,

Les associés de la société un deux trois soleil, SAS au capital social de euros, dont le siège social est situé 1 place des Marronniers, 11190 Luc Sur Aude, immatriculée au R.C.S de Luc-Sur-Aude sous le numéro 808130967 (la « Société »), se sont réunis au siège social sur convocation du Président pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Résolutions à caractère ordinaire
 - Approbation des comptes annuels
 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021
 - Election des membres du Conseil de gestion
 - Approbation du rapport moral
- Résolutions à caractère extraordinaire
 - Modification de l'article 1 des statuts
 - Modification de l'article 11 des statuts
 - Modification de l'article 12 des statuts
 - Pouvoirs

Jean-Claude Pons, préside l'Assemblée générale en remplacement du Président du Conseil de Gestion, Teun Vogels, présent mais excusé car malade. Sébastien Jamme est désigné Secrétaire de séance.

Le Président de séance met à la disposition des associés :

- Plaquette comptable 1,2,3 soleil 2021
- Rapport De Gestion 2021 1 2 3 soleil
- Statuts post AGM 9 Juillet 2022 1 2 3 Soleil
- Règlement Intérieur mis à Jour Le 14 Juin 2022 par le CG
- Rapport Moral 2021 1 2 3 Soleil
- Résolutions Ag Luc Sur Aude 9/7/2022

Les associés présents ou représentés représentant 1256 voix sur les 2745 voix attachées aux actions composant le capital social, réparties de la manière suivante :

- 8 présents physiquement pour un total de 66 voix
- 64 votants électroniques pour un total de 805 voix
- 9 délégations de pouvoir pour un total de 385 voix

Le Président constate que l'Assemblée générale réunit le quorum imposé par les statuts (soit au moins 25.0% des voix sur première convocation) pour statuer sur l'ensemble des résolutions mises à l'ordre du jour.

Les associés échangent longuement sur les modifications statutaires et le contexte de ces modifications qui est la fin de la période d'inaliénabilité des titres 1 2 3 Soleil et la mise en place d'un mécanisme permettant de faciliter et permettre les rachats et échanges de titres.

Il est ensuite procédé au vote des résolutions :

Résolutions à caractère ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION - Approbation des comptes annuels

L'assemblée des associés approuve le rapport de gestion de la présidence/gérance et les comptes de l'exercice clos le 31.12.21, et donne à la présidence/gérance quitus de sa gestion.

	Pour	Contre	Abstention
Votes électroniques	783	0	22
Votes physiques	66	0	0
Pouvoirs	385	0	0
Totaux	1234	0	22

La résolution a été adoptée

DEUXIÈME RÉSOLUTION - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée. Le résultat de l'exercice 2021 est affecté comme suit :

- La perte de 134 € est affectée au report à nouveau
- La somme de 13 725 € prélevée sur le RAN est affectée au versement d'un dividende de 5 € pour chaque titre détenu par les associés. Ainsi le report à nouveau passe de la somme de 63 155 Euros à la somme de 49 296 Euros Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 Juillet 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu. Rappel : Depuis le 1er janvier 2018 tous les dividendes versés aux personnes physiques seront soumis au taux unique de 12,80 % auquel il faudra ajouter les cotisations CSG CRDS. Cela consistera à appliquer la FLAT TAX à 30% sur la totalité des dividendes Toutefois, l'associé personne physique pourra sur option expresse, choisir l'application des prélèvements sociaux au taux de 17,20 % et l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, avec l'abattement de 40 % et la déductibilité de la CSG. En cas d'option expresse pour l'imposition des dividendes au barème progressif, un acompte d'impôt sur le revenu calculé au taux de 12,80 % (même taux que prévu dans la FLAT TAX) doit être payé. Sous conditions de revenus, il est possible d'être dispensé du versement de cet acompte, à la différence de la FLAT TAX, l'éventuelle partie excédentaire est restituée. En cas d'option expresse pour l'imposition des dividendes au barème progressif, le dividende proposé de 5 euros sera imposable pour le calcul de l'impôt sur le revenu à hauteur de 3 euros.

Dividendes antérieurement distribués L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle les distributions de dividende des années précédentes :

- Exercice clos le 30 Juin 2019 : 3 € par action
- Exercice clos le 30 Juin 2020 : 5 € par action
- Exercice clos le 30 Juin 2021 : 5 € par action

	Pour	Contre	Abstention
Votes électroniques	785	20	0
Votes physiques	66	0	0
Pouvoirs	385	0	0
Totaux	1236	20	0

La résolution a été adoptée

TROISIÈME RÉSOLUTION - Election des membres du Conseil de gestion

La SAS 123 Soleil est gérée et administrée par un Conseil de gestion composé par des personnes physiques ou morales, associées ou non associées, élues lors de l'Assemblée générale à la majorité simple. Ce conseil de gestion comprend au minimum deux membres et au maximum 12 membres. Le mandat des membres est de deux ans, renouvelable. Les membres qui ont vu leur mandat renouvelé lors de l'AG de l'an passé continuent leur mandat jusqu'à juillet 2023 • M. Teun Vogels • M. Gérard Chauvet • M. Georges Mounier • M. Eric Ciappara • M. Benoit Praderie • M. Jean-Claude Pons Mr Sébastien Jamme, Mr Marthin Frétigne et Mr Hannes Jazosch entrés au Conseil de Gestion de 1,2,3 Soleil SAS le 5/09/2020 sollicitent le renouvellement de leur mandat. M. Yves Gambier est démissionnaire.

	Pour	Contre	Abstention
Votes électroniques	780	21	4
Votes physiques	66	0	0
Pouvoirs	385	0	0
Totaux	1231	21	4
La résolution a été adoptée			

QUATRIÈME RÉSOLUTION - Approbation du rapport moral

L'assemblée des associés approuve le rapport moral du Conseil de gestion pour l'année 2021.

	Pour	Contre	Abstention
Votes électroniques	783	0	22
Votes physiques	66	0	0
Pouvoirs	385	0	0
Totaux	1234	0	22
La résolution a été adoptée			

Résolutions à caractère extraordinaire

CINQUIÈME RÉSOLUTION - Modification de l'article 1 des statuts

CINQUIEME RESOLUTION – Modification de l'article 1 des statuts Il est ajouté un règlement intérieur aux présents statuts. Ce règlement établit tous les ans le rendement cible pour les années à venir en fonction du temps de présence dans la société. Ce rendement cible permet de calculer le prix auquel les actions pourront être vendues une fois par an. C'est le règlement qui sera proposé à la modification et non les statuts si le rendement cible doit être ajusté dans les années futures. Les prix indiqués relatifs à l'article 12.2 des statuts sont indicatifs et dépendent des dividendes versés et des dates de versement des dividendes. L'article 1 des statuts est désormais rédigé ainsi : « La Société est une société par actions simplifiée et à capital variable, régie notamment par :

- Le Livre II du code du commerce et plus particulièrement les articles L 231-1 relatifs aux sociétés à capital variable et les articles L227-1 à 227-20 relatifs aux sociétés par actions simplifiées.
- Les présents statuts
- le règlement intérieur (en annexe des statuts). »

	Pour	Contre	Abstention
Votes électroniques	771	20	14
Votes physiques	66	0	0
Pouvoirs	385	0	0
Totaux	1222	20	14
La résolution a été adoptée			

SIXIÈME RÉSOLUTION - Modification de l'article 11 des statuts

Il est proposé, afin d'apporter de la liquidité aux associés de modifier l'article 11 des statuts. Les règles encadrant les cessions de Titre seront désormais dans l'article 12 et dans le règlement intérieur. L'article 11 des statuts est désormais rédigé ainsi : « La sortie d'un sociétaire est possible à tout moment dans les limites découlant des articles 7 à 12 selon les

modalités suivantes :

- par le décès du sociétaire ;
- par exclusion prononcée par l'Assemblée générale après avis motivé du Conseil de gestion dans les cas où l'associé n'a pas respecté les statuts ou a causé un préjudice matériel ou moral à la société. L'associé devra être convoqué à l'assemblée, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, résumant les griefs invoqués contre lui et l'invitant à présenter sa défense au cours de cette assemblée, soit par lui-même, soit par un autre associé. L'exclusion d'un membre se fait à la majorité des deux tiers et doit figurer à l'ordre du jour de l'assemblée. La notification de la décision d'exclusion est faite par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception. Le rachat des actions de l'associé exclu est fait dans le respect des clauses de préemption et d'agrément. A défaut de repreneur, la société annule les actions par leur rachat ;
- par la cession de parts sociales, dans le respect de l'application des dispositions concernant le capital social statutaire minimum. »

	Pour	Contre	Abstention
Votes électroniques	753	0	52
Votes physiques	66	0	0
Pouvoirs	385	0	0
Totaux	1204	0	52

La résolution a été adoptée

SEPTIÈME RÉSOLUTION - Modification de l'article 12 des statuts

Il est proposé, afin d'apporter de la liquidité aux associés de modifier l'article 12 des statuts. L'article 12 des statuts est désormais rédigé ainsi : « Article 12. Remboursement des actions Article 12.1 Montant des sommes à rembourser. Pour le calcul, pour la variation de la valeur des actions, l'AG proposera tous les ans, un prix de marché selon une formule de valorisation telle qu'exposée dans le Règlement Intérieur, au point 12.1 ainsi qu'en deuxième page du règlement intérieur. Le remboursements des sommes dues à l'associé, dans les conditions ci-dessus, doit intervenir dans le délai fixé par le Président, de façon à ne pas préjudicier au bon fonctionnement de la société, sans que ce délai puisse excéder un an. Article 12.2 Ordre chronologique, procédure de cession et remboursement des actions. Les cessions et remboursements ne peuvent avoir lieu que dans un délai d'un mois à compter de la date de l'Assemblée générale, chaque année. Tout associé souhaitant vendre ses actions doit le faire connaître à la Société avant l'Assemblée Générale en adressant à cet effet un courrier, par tout moyen, au Président. Ses actions seront proposées en priorité à tous les autres associés de 123 Soleil SAS, puis en seconde priorité à la Société elle-même et en dernier ressort à un tiers qui aura été préalablement agréé selon la procédure visée à article 10. »

	Pour	Contre	Abstention
Votes électroniques	770	0	35
Votes physiques	66	0	0
Pouvoirs	385	0	0
Totaux	1221	0	35

La résolution a été adoptée

HUITIÈME RÉSOLUTION - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

	Pour	Contre	Abstention
Votes électroniques	801	0	4
Votes physiques	66	0	0
Pouvoirs	385	0	0
Totaux	1252	0	4

La résolution a été adoptée

Dans le cadre du vote des résolutions sur les changements statutaires et de leur approbation, il est décidé de mettre en œuvre ce mécanisme à effet immédiat. Le Président fait l'inventaire des demandes de cession de titres reçues. Il rappelle également que le prix de cession pour cette année est de 99.41 € avant versement du dividende. Les cessions se feront donc avant le versement du dividende et au prix de 99.41 €.

4 associés représentant 313 titres ont demandé à les céder. Cette année, une seule personne, a manifesté son intérêt de racheter des titres, à savoir 5 titres. Il s'agit de Madame Rolande Demmer, qui n'était pas associée et qui fait donc l'objet de la procédure d'agrément existante dans les statuts. Les 308 titres restants sont donc rachetés par la société qui confirme par son Président ainsi que par les membres du conseil de Gestion sa volonté de racheter les titres proposés à la vente non affectés afin de les annuler. Ainsi, le capital social passera de 274 500 à 243 700 € après réalisation de ces opérations. Le solde de 181.72 € résultant du rachat de ces titres à 99.41 € et de leur annulation à 100 € sera affecté aux réserves de la société.

Enfin, les associés présents discutent de la deuxième résolution et de sa rédaction qui n'est plus adaptée suite aux cessions susmentionnées. Ainsi, la première partie de la deuxième résolution votée est amendée comme suit par les membres présents pour tenir compte du nombre de titres restant après les opérations de rachat de titres mentionnés ci-dessus. Le Président constate que l'amendement n'allant pas à l'encontre des intérêts des associés, il n'est pas nécessaire de faire voter à nouveau cette résolution.

"DEUXIEME RESOLUTION: L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée. Le résultat de l'exercice 2021 est affecté comme suit :

La perte de 134 € est affectée au report à nouveau La somme de 13 720.31 €, prélevée sur le RAN, est affectée au versement d'un dividende. Ainsi le report à nouveau passe de la somme de 63 155 Euros à la somme de 49 301 Euros Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 Juillet 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel : Depuis le 1er janvier 2018 tous les dividendes versés aux personnes physiques seront soumis au taux unique de 12,80 % auquel il faudra ajouter les cotisations CSG CRDS. Cela consistera à appliquer la FLAT TAX à 30% sur la totalité des dividendes Toutefois, l'associé personne physique pourra sur option expresse, choisir l'application des prélèvements sociaux au taux de 17,20 % et l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, avec l'abattement de 40 % et la déductibilité de la CSG. En cas d'option expresse pour l'imposition des dividendes au barème progressif, un acompte d'impôt sur le revenu calculé au taux de 12,80 % (même taux que prévu dans la FLAT TAX) doit être payé. Sous conditions de revenus, il est possible d'être dispensé du versement de cet acompte, à la différence de la FLAT TAX, l'éventuelle partie excédentaire est restituée. En cas d'option expresse pour l'imposition des dividendes au barème progressif, le dividende proposé sera imposable pour le calcul de l'impôt sur le revenu à hauteur de 60% du montant du dividende."

L'ordre du jour étant épuisé, le Président décide de lever la séance.

Les signataires:



Jean-Claude Pons
Président



Sébastien Jamme
Secrétaire de séance

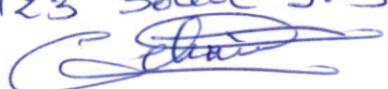
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme
pour 123 Soleil SAS

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 1.2.3 SOLEIL SAS		Néant <input type="checkbox"/>
		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31.12.2021
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210
	Production vendue	Biens Services*	215	214 31 007
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		217	218
	Production immobilisée*			222 676
	Subventions d'exploitation reçues			224
	Autres produits			226
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	31 683
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234
	Variation de stocks (marchandises)*			236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			240
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	8 531
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	2 136
	Rémunérations du personnel*			250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252
	Dotations aux amortissements*			254 19 150
	Dotations aux provisions			256
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		262	
		Total des charges d'exploitation (II)	264	29 817
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	1 866
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294	50
Produits exceptionnels (IV)			290	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 } { dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }			300	1 950
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(134)
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	314	134
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles*		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU -TE (44 octies A) 987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989		
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindecies) 138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44. duodecies) 991	Investissements outre-mer 344		
	ZFANG (44. quaterdecies) 345	Zone de développement prioritaire (44. septidecies) 993		
	BUD (44. sexdecies) 992			
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354	134
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*		356	
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :		360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372	134

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

certifie conforme
pour 123 soleil SAS
9.0. 

(3) **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: 1.2.3 SOLEIL SAS							Néant <input type="checkbox"/> *																			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *																		
												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice																
ACTIF IMMOBILISÉ																												
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400			402			404			406																
		Autres	410	16 483		412			414			416	16 483															
Immobilisations corporelles		Terrains	420			422			424			426																
		Constructions	430			432			434			436																
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	27 245		442			444			446	27 245															
		Installations générales, agencements, aménagements divers	450	303 234		452			454			456	303 234															
		Matériel de transport	460			462			464			466																
		Autres immobilisations corporelles	470			472			474			476																
Immobilisations financières		480	900		482			484			486	900																
TOTAL		490	347 862		492			494			496	347 862																
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice																				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																												
Fonds commercial		495			497			498			499																	
Autres immobilisations incorporelles		500	12 812		502	1 572		504			506	14 383																
Immobilisations corporelles		Terrains	510			512			514			516																
		Constructions	520			522			524			526																
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	16 419		532	5 449		534			536	21 868															
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540	36 750		542	12 129		544			546	48 879															
		Matériel de transport	550			552			554			556																
		Autres immobilisations corporelles	560			562			564			566																
TOTAL		570	65 981		572	19 150		574			576	85 130																
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%; text-align: center;">1</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">2</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">3</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">4</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> </table>														1	2	3	4	5	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé					6	7	8	9	10
1	2	3	4	5																								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé																												
6	7	8	9	10																								
Immobilisations	Valeur d'actif*	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values																							
					Court terme*	Long terme																						
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧																				
1																												
2																												
3																												
4																												
5																												
6																												
7																												
8																												
9																												
10																												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589																				
Plus-values taxable à 19% (1)					579	Régularisations		590	583	594	595																	
TOTAL					596	585		597	599																			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **1.2.3 SOLEIL SAS** pour l'exercice du **01/01/2021 au 31/12/2021** et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 22 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	343 864 Euros
Chiffre d'affaires	31 007 Euros
Résultat net comptable	-134 Euros

Fait à LIMOUX
le 08/04/2022

Jean-Louis CALVEL
Expert-Comptable Associé

Documents de synthèse

BILAN ACTIF

		Exercice N, clos le :		31/12/2021	31/12/2020
		Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ					
	IMMobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement	9 483	9 483		172
	Frais de développement	7 000	4 900	2 100	3 500
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 245	21 868	5 377	10 826
	Autres immobilisations corporelles	303 234	48 879	254 355	266 484
	Immobilisations en-cours				
	Avances et acomptes				
	IMMobilisations financières (2)				
	Participations (méthode de mise en équival.)				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	T.I.A.P				
	Autres titres immobilisés	900		900	900
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total (II)	347 862	85 131	262 732	281 882
ACTIF CIRCULANT					
	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	1 707		1 707	1 031
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés				
	CRÉANCES				
	Clients et comptes rattachés (3)				
	Autres créances (3)	1 020		1 020	448
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	DIVERS				
	V.M.P (dont actions propres : (V.M.P. 1234567890))				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	76 789		76 789	73 221
	COMPTES DE RÉGULARISATION				
	Charges constatées d'avance (3)	1 617		1 617	1 608
	Total (III)	81 132		81 132	76 307
	Frais d'émission d'emprunt à étalement (IV)				
	Primes de remboursement d'obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	428 995	85 131	343 864	358 189
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an
	Clause de réserve de propriété	Immobilisations :	Stocks :		Créances :

BILAN PASSIF

			31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : Primes d'émission, de fusion, d'apport, ... Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : Réserve légale (3) Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants Report à nouveau RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) Subventions d'investissement Provisions réglementées	274 500) 5 203 63 155 -134	274 500 5 203 63 155 3 599	274 500 5 023 73 461 3 599
		Total (I)	342 724	356 583
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées			
		Total (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques Provisions pour charges			
		Total (III)		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5) Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie		10 1 130 1 455 151	
	Comptes régul.	Produits constatés d'avance (4)		
			Total (IV)	1 140
		Ecarts de conversion passif	(V)	
			TOTAL GENERAL (I à V)	343 864
				358 189
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital (2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976) (3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme (4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an (5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP		1 140 10	1 606

COMPTE DE RESULTAT

			31/12/2021	31/12/2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Nombre de mois de la période		12	12		
		1 - France	2 - Exportation	Total		
	Ventes de marchandises					
	Production vendue	biens	31 007	31 007		
		services		33 491		
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (14)	31 007		31 007		
	Production stockée			676		
	Production immobilisée					
	Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						
Autres produits (1) (11)						
			Total des produits d'exploitation (2) (I)	31 683		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
	Variation de stock (marchandises)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)		8 531	6 428		
	Impôts, taxes et versements assimilés		2 136	70		
	Salaires et traitements					
	Charges sociales (10)					
	Dotations aux amortissements sur immobilisations		19 150	22 020		
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant					
	Dotations aux provisions		0	738		
	Autres charges (12)					
			Total des charges d'exploitation (4) (II)	29 817		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			1 866	3 770		
OPÉRATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée					
	Perte supportée ou bénéfice transféré					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			3		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
	Défauts et charges de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
			Total des produits financiers (V)	3		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (6)		50	23		
	Défauts et charges de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
			Total des charges financières (VI)	50		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)			-50	-20		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 816	3 750		

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	1 950	
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 950	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-1 950	
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(IX) (X)	151
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	31 683	33 028
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	31 817	29 429
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges) (15)		-134	3 599

Renvois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	(2)	Dont <ul style="list-style-type: none"> - Produits de locations immobilières - Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs 		
	(3)	Dont <ul style="list-style-type: none"> - Crédit-bail mobilier - Crédit-bail immobilier 		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	(9)	Dont transferts de charges		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires : facultatives	obligatoires	
	(14)	Chiffre d'affaires en Euros et centimes	31 007,00	33 491,00
	(15)	Résultat en Euros et centimes	-133,97	3 598,81